

Date de dépôt : 11 septembre 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Piste cyclable du pont du Mont-Blanc : Un interminable essai ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 30 août 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Entamé en octobre 2017, l'essai de pistes cyclables sur le pont du Mont-Blanc se prolonge. La fréquentation de cette bande par les cyclistes est intense. Pourtant, bientôt deux ans après l'inauguration de cette piste provisoire et fragile, on demeure dans le provisoire malgré de successifs effets d'annonce. Des balisettes, collées au sol, sont régulièrement heurtées par des véhicules et se retrouvent sur la bande destinée aux adeptes de la petite reine. L'embouteillage au bout du pont du Mont-Blanc côté rive droite est important et fait courir des risques aux cyclistes comme aux piéton.ne.s. Côté rive gauche, le parcage des bus de touristes oblige les cyclistes à zigzaguer dangereusement au pied des cars. La piste provisoire du pont du Mont-Blanc ne permet toujours pas aux cyclistes de se dépasser, ce qui en amène certain.e.s à continuer d'emprunter le segment piéton, soit pour aller à leur vitesse, soit parce qu'ils ne se sentent toujours pas en sécurité sur le pont, ce qui fait courir des risques aux piéton.ne.s. Pour rappel, dans un article d'avril 2018 (!), Thierry Messenger, directeur à la direction générale des transports déclarait : « La piste cyclable a bénéficié d'un arrêté de circulation valable une année. Nous avons fait un intense monitoring de cette infrastructure et mené des discussions avec le Conseil des déplacements (Codep) qui regroupe tous les partenaires des transports. Nous allons discuter mardi de propositions concrètes afin de pérenniser cet aménagement »... beaucoup de mardis ont passé depuis cette annonce. M. Dal Busco a-t-il pour ambition de faire du provisoire un interminable essai ?

Je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :

- *A quel moment le bilan de cette piste cyclable provisoire va-t-il être présenté et de véritables enseignements tirés de cette expérience ?*
- *A quel moment le canton va-t-il pérenniser cette piste cyclable, avec une véritable séparation de la chaussée, et une protection accrue pour les cyclistes ?*
- *Est-il envisagé d'installer d'autres pistes provisoires de ce type dans le canton ? Si oui, à quel endroit ?*
- *Est-il envisagé d'installer ce genre de dispositif notamment boulevard Georges-Favon où le trafic est dangereusement mortel pour les cyclistes ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Au début de l'année 2017, la Ville de Genève a mis en place sous forme d'essai l'aménagement d'une piste cyclable sur le pont du Mont-Blanc. Dès la fin de cette première année, les premiers éléments de bilan disponibles se sont avérés positifs et encourageants. Ils ont été communiqués début 2018 au Conseil des déplacements (CODEP), qui s'est déplacé sur site lors d'une séance. L'année 2018 a été mise à profit pour tirer des enseignements de cet essai et développer un projet définitif à mettre en œuvre dans l'attente de la réalisation de la future passerelle piétonne. Ce projet a été évoqué à cinq reprises au sein du CODEP pour aboutir à un compromis.

Parallèlement, le Canton a prorogé l'arrêté de l'essai en vigueur pour une durée de 2 ans, afin de permettre à la Ville de Genève d'obtenir une autorisation de construire en force ainsi que des crédits de réalisation.

En mai 2019, la Ville a déposé une demande en autorisation de construire qui prend également en compte la circulation des cycles au niveau du Jardin Anglais. Celle-ci est à ce jour toujours en cours d'instruction et la décision d'autorisation de construire n'a toujours pas été délivrée. Un processus est également en cours au niveau du Conseil municipal pour obtenir le financement du projet.

Sous réserve d'obtenir très prochainement l'autorisation de construire et le financement, la Ville pourrait démarrer ses travaux avant l'été 2020, ce qui permettrait une mise en service pour l'automne 2020.

Actuellement, il n'est pas envisagé de tester un autre aménagement de ce type dans le Canton.

Pour le boulevard Georges-Favon, le Canton et la Ville de Genève ont identifié cet axe, dans le cadre d'un groupe de travail mobilité douce, afin d'y étudier la faisabilité d'aménagements cyclables. Dans un premier temps, afin d'éviter le boulevard, il est prévu la mise en place d'un itinéraire jalonné via la rue Bovy-Lysberg et le boulevard du Théâtre en direction de la gare, et via la rue de l'Arquebuse en direction de Plainpalais. Des études de faisabilité devront ensuite être menées pour un réaménagement complet (de façade à façade) du boulevard Georges-Favon en vue de permettre une insertion d'aménagements cyclables avant de déterminer un phasage des études d'avant-projet et de projet.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS